

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 01/2024 du 22 janvier 2024**

**OBJET : AVIS DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE POLYVALENT**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° DCM2023.09.08-08 du 08 septembre 2023 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 250 000 euros,

Vu la délibération N° DCM2023.12.21-02 du 21 décembre 2023 autorisant le Maire à lancer l'appel d'offres par rapport au montant de l'enveloppe financière annoncée par le Maître d'œuvre,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est déposé le 22 janvier 2024 :

- un dossier de demande de subvention auprès de l'ETAT afin de bénéficier d'une aide au financement des travaux de rénovation énergétique du complexe polyvalent au titre de la DETR/DSIL 2024. Le projet ne peut dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Dossier	Coût prévisionnel
Travaux de rénovation énergétique du complexe polyvalent	395 000 HT Plus frais annexes et aléas 5 % soit au total 425 245 euros HT

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses (3) les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
Frais de maîtrise d'oeuvre	ARRO INGENIERIE	25 500 euros		25 500 euros
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Frais de bureau de contrôle		1 245 euros		1 245 euros
Mission SPS		3 500 euros		3 500 euros
<b>Sous-total MOE/Études</b>		30 245 €		30 245 €
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
Travaux d'isolation		10 000 euros		10 000 euros
Travaux de menuiseries extérieures		134 000 euros		134 000 euros
Pompe à chaleur		115 000 euros		115 000 euros
Ventilation		77 000 euros		77 000 euros
Electricité		40 000 euros		40 000 euros
Aléas (5 %)		19 000 euros		19 000 euros
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		395 000 €		395 000 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>425 245 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>425 245 €</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération (4)				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis (1)	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR	Respect de la norme RT existant Commune moins de 2 000 habitants	Sollicité sur plafond de 400 000 euros	140 000 euros	35 %
DSIL	Rénovation énergétique	sollicité	42 524 euros	10 %
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional				
Conseil départemental	Au titre de la PST	A demander à l'ouverture des offres des entreprises avant septembre 2024	148 835 euros	35 %
EPCI				
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>Taux de financement public</b>	<b>331 359 euros</b>	<b>80 %</b>
Autres aides non publiques à préciser				

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22 JAN. 2024

ID : 056-215601345-20240122-1DEC2024-AR

**Sous-total autres aides non publiques**

Part de la collectivité	Fonds propres		93 886 euros	20 %
	Emprunt			
	Crédit- bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		93 886 euros	20 %
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>425 245 €</b>	<b>100 %</b>

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr). Date de mise en ligne : 23 janvier 2024

Fait à Mohon le 22 janvier 2024

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance



Envoyé en préfecture le 22/01/2024  
Reçu en préfecture le 22/01/2024  
Publié le  
ID : 056-215601345-20240122-1DEC2024-AR